

tion semblable. Quoi d'étonnant alors à ce que les employés soient inquiets, et que leurs négociations risquent d'aboutir à une nouvelle grève des Postes?

Je veux parler aussi de ce qu'a dit le ministre le mardi 19 mai dernier. Je sais que mon honorable ami de Hillsborough y a déjà fait allusion, mais je voudrais faire consigner à nouveau cette déclaration. Elle figure à la page 7062 du *hansard*, et voici ce qu'a dit le ministre:

Ceux qui veulent obtenir des engagements contractuels recherchent parfois, non pas le travail, mais un salaire sans travail.

Mon collègue de York-Sud (M. Lewis) a voulu soulever la question de privilège pour obtenir une mise au point, mais il n'y a pas été autorisé par l'Orateur. J'aurais pensé que si la conclusion que devaient tirer la plupart des députés des propos du ministre était inexacte, c'est le ministre lui-même qui soulèverait la question de privilège pour faire une mise au point. Mais pas du tout, le ministre est resté calé dans son fauteuil, tout comme maintenant. Je dirai que dans toute l'histoire du Canada jamais un ministre d'un gouvernement quelconque n'a fait au Parlement fédéral ou dans une assemblée législative provinciale une déclaration aussi hostile au salariat. Il n'est pas étonnant que devant tant de stupidité et d'entêtement de la part du ministre nous sommes menacés d'une grève? Ce qui m'étonne, c'est qu'elle n'ait pas encore été déclenchée.

J'aimerais prendre les quelques minutes qui me restent pour aborder quelques autres problèmes relatifs aux Postes. Si nous sommes au seuil d'une grève, c'est principalement par suite des erreurs commises lors de la préparation des projets de loi sur l'emploi dans la Fonction publique et sur les relations de travail dans la Fonction publique. Le gouvernement n'a pas su y insérer des dispositions précisant que la sécurité de l'emploi, les mises en disponibilité, les promotions, les rétrogradations, les mutations, etc. ne relèvent ni des tribunaux d'arbitrage ni des bureaux de conciliation. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* un bill privé qui vise à corriger cet état de choses. Je ne sais s'il est utile de faire une suggestion au ministre, mais je la fais quand même: tant que ces textes législatifs ne seront pas changés, tant que ces questions, objets de négociations dans toute entreprise privée, seront omises de la loi, nous demeurerons exposés à des grèves.

Le gouvernement n'est pas non plus intervenu malgré les déclarations doucereuses du ministre du Travail (M. Mackasey), qui sait dire ce qu'il faut mais agit rarement pour

mettre en application les principales recommandations du rapport Freedman.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 2 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre.

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, je voudrais revenir aux affaires courantes, afin de déposer le rapport d'un comité que j'aurais dû présenter ce matin.

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): La Chambre consent-elle unanimement à ce que le député dépose le rapport?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

M. Ian Watson (Laprairie) présente le cinquième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DES POSTES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Macquarrie:

Que cette Chambre répudie la politique du gouvernement sur le service postal et blâme les ministres de la Couronne responsables de la mauvaise administration des services postaux qui, en deux ans, se sont détériorés par une diminution de la distribution du courrier, une diminution du nombre des bureaux de poste, l'augmentation des tarifs postaux, l'interruption et l'irrégularité des services et la détérioration des rapports entre la direction et le personnel, au détriment de tous les Canadiens, des employés postaux et de l'économie nationale.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, avant la suspension de la séance, je décrivais l'inaptitude du gouverne-